

prêter de l'argent aux personnes de distinction dont les biens sont en régie, & déclare nuls les Actes qui seront passés à cet égard. Par le second, elle déclare que les Siciliens qui sont dans le Royaume de Naples, y jouiront des mêmes avantages que s'ils en étoient natifs, & qu'il en fera de même des Napolitains dans le Royaume de Sicile. Il est aussi réglé, que les Procès des deux Nations seront jugés indistinctement par les Juges de chacun des deux Royaumes.

Il y a eu à Naples, au mois d'Avril, une petite guerre. L'Inspecteur général des troupes du Roi ayant voulu réformer le troisième Bataillon du Régiment Suisse de Wittert, pour incorporer les soldats cassés dans d'autres Régimens, le Commandant de ce Bataillon s'y est opposé avec tant de fermeté, que l'Inspecteur a été obligé de suspendre cette réforme. Peu de jours après, des soldats du Régiment de la Marine en ayant tué un de celui d'Albanie, ces deux corps s'attrouperent & se chargerent, comme dans un combat formel, & il en seroit résulté un carnage, sans la précaution qu'eut le Général des Armes, de faire marcher contre les combattans, plusieurs Compagnies de Grenadiers, soutenus par quelques Escadrons de Cavalerie. Il y a eu des deux Régimens sept soldats tués & un grand nombre de blessés.

TURIN. Le mariage du Duc de Savoye avec l'Infante d'Espagne Dona-Marie-Antoinette, est annoncé ici comme conclu. Les Ambassadeurs qui se rendent réciproquement aux deux Cours, pourront y mettre la dernière main, si la chose n'est pas déjà faite. C'est le Chevalier Osorio, ainsi qu'on l'a dit, qui va en Espagne revêtu du caractère d'Ambassadeur du Roi, le Comte de
St,